



Convocation Assemblée Generale ASL

Par **THOMAS Thierry**, le **15/09/2017** à **16:01**

Bonjour

Dans le cadre d'une ASL la convocation a l'Assemblée Générale annuel doit-elle se faire par 15 jours ou 21 jours avant la date. La forme de la convocation doit-elle etre une lettre recommandé avec AR ou une lettre simple peut-elle suffire ????

Cela dépend-il des Statuts de l'ASL ou d'un Decret.

Merci de votre réponse.

Par **Jerome BERNES**, le **16/09/2017** à **07:09**

Bonjour

Sauf erreur de ma part, à défaut de dispositions légales à ce sujet, ce sont les statuts qui fixent les modalités de convocation.

Cdt

jerome berns
avocat associé
Selas Lexiconseil
jbernsavocat@gmail.com